

Concertation des Halles

Réunion interassociative

(07/03/07)

Lieu : exceptionnellement à UL CGT des 1^{er} /2^{ème} (11 rue Léopold Bellan)

Présents :

Thierry Baudoin (Atelier des Halles), Maria Basile (IFU/St Eustache) Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), Regis-Clergue -Duval (F.C.P.E 1,2,3,4 -Glob'Halles), Michèle Collin (CNRS/Atelier des Halles), Guy Deproit (Atelier des Halles), Pierre Dimeglio (EPPUR), Richard Fleury (Mains Libres), Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier du 1er), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Youcef Khemissi (I.E.E Paris 8), Alain Le Garrec (AFL - CDAFAL), Thierry Le Roy (Garant de la concertation des Halles), Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg les Halles), Laetitia Mougnot(Comité Lalanne), Olivier Peray (Paris des Halles), Fabrice Pault (Tam-Tam), Bruno René-Bazin (Atelier des Halles), Jean-François Roudot (Forum des Images), Fabien Sarfati (CdQ Montorgueil Saint Denis), Arnaud Vignon (Atelier des Halles).

Excusés:

Responsabilités : présidence (Michèle Collin), rédaction (Arnaud Vignon/Atelier des Halles).

Prochaine réunion : le 2 Avril à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Points abordés :

- 1 - Organisation des réunions interassociatives**
- 2 - Le concours international en cours**
- 3 - Projet de réunion publique**
- 4 - Prochaine réunion sur le Jardin.**
- 5 - Autres réunions**

1 - Organisation des réunions interassociatives.

Le garant indique que les réunions interassociatives devraient revenir à un schéma plus associatif, et ne se feront plus sous sa présidence, même s'il continuera d'y participer. Mais elles continueront d'avoir lieu à l'Hôtel de Ville, avec une traduction en langage des sourds. (La question du compte-rendu n'est pas abordée).

2 - Le concours international en cours sur le "Forum rénové"

Olivier Péray indique que pour lui, son rôle de représentant associatif au sein de la Commission Technique va au delà du seul contrôle de conformité du projet au cahier des charges, et consiste à retransmettre un point de vue sur tout ce qui a été dit sur les usages des riverains et des autres utilisateurs pendant la concertation. En terme de planning, les premiers rendus des lauréats

(première enveloppe) devraient être remis début Mai , et la réunion de décision du Jury aura lieu le 29 Juin.

Un débat s'instaure sur l'obligation de confidentialité des représentants associatifs au Jury: Fabrice Piault indique que dans l'opération du 13° des discussions informelles ont pu avoir lieu entre eux et les associations, en prenant des précautions . Pour Thierry le Roy et Olivier Péray, les règles de confidentialité sont très strictes , et il faut absolument éviter l'éventualité d'un recours en annulation .Olivier Péray dit qu'il se conformera donc à ces règles. A cet égard, la réunion publique projetée par les associations devrait avoir lieu sans aucune remise de document. Dominique Goy-Blanquet fait remarquer que les représentants au jury ont le droit d'écouter ce qui se dit.

Elisabeth Bourguinat estime qu'un travail sur le Cahier des charges serait à mener pour hiérarchiser et définir ce sur quoi on se montrera intransigeant.

3- Projet de réunion publique

Faut-il une réunion publique ?

Michèle Collin estime qu'une réunion publique organisée par la Ville a peu de chances d'avoir lieu , car on va être en période d'élections.

Pour Elisabeth Bourguinat, une réunion publique est cependant indispensable pour apporter de l'information à tous ceux qui s'intéressent au projet de rénovation sans avoir la possibilité de participer à la concertation officielle, et aussi pour éviter la mise en cause ultérieure de la contribution des associations au projet par la population. Il faut que nous puissions expliquer quel est le contenu du cahier des charges, ce que nous avons demandé, ce que nous avons obtenu et ce que nous n'avons pas obtenu. Pour cela, il faut trouver un local, passer une annonce dans la presse, préparer une présentation du Cahier des charges .

Regis Clergue Duval estime qu'on a pas le temps de monter quelque-chose d'un niveau suffisant, et fait référence à une réunion publique organisée la veille par le STIF qui a été , à son avis, un ratage aussi bien sur le fond (on conserve ce qui existe) que sur la forme (absence totale de coordination entre les différents intervenants, RATP, SNCF, etc...), ce que confirme Pierre Dimeglio, estimant de toutes façons qu'il est trop tard maintenant que le Cahier des charges est adopté,

Pour Thierry Le Roy, une réunion publique est absolument indispensable , et il faut nous-mêmes la préparer pour faire bouger la ville. La réunion du STIF a eu le mérite de v des gens qu'on n'a jamais rencontré jusqu'à maintenant.

Maria Basile y voit une façon d'éclairer les représentants au Jury.

Elisabeth Bourguinat propose de prendre contact avec la Bourse du Commerce pour trouver une salle de dimensions suffisantes , comme lors de la phase de définition, et de passer une annonce dans la Presse.

Participation de la Ville.

Olivier Péray estime qu'on ne peut pas se substituer à la Ville , et que l'information doit être donnée par les politiques. Il faut se mobiliser pour une réunion, mais la Ville doit impérativement être présente faute de quoi la réunion ne ferait, vis à vis du public, qu'accentuer l'engagement et la responsabilité des associations dans un processus que nous contestons en partie

Thierry Le Roy est d'accord sur ce point , car sinon la réunion pourrait passer pour une dénonciation : il faut monter une réunion et demander à la ville d'être présente , elle ne pourra pas se dérober.

Elisabeth Bourguinat doute pour sa part que dans les circonstances électorales actuelles la ville se déplace: si elle envisageait de venir, elle organiserait elle-même la réunion.

La démarche.

Laetitia Mougenot indique qu'un travail d'information va être fait dans les conseils de quartier , qui sont très motivés sur le sujet, mais qu'il ne faut pas pour cela endosser une responsabilité qui n'est pas la nôtre et qu'une réunion publique est nécessaire mais qu'il faut prendre des précautions en présentant le projet pour ne pas l'endosser.

Fabien Sarfati est d'accord sur ce point et estime d'autre part qu'il sera très difficile d'obtenir un "feed-back" des participants, qu'il faut se contenter de présenter une synthèse.

Fabrice Piault considère que la Ville n'acceptera plus d'organiser une réunion publique sur le concours du cratère avant ses résultats, et que c'est donc aux associations d'en organiser une pour expliquer les options qu'elles ont défendues pour le cahier des charges. En revanche, sur le jardin, il lui semble toujours possible de réclamer à la Ville l'organisation d'une réunion publique dans le cadre de la concertation, ce qui n'empêche pas les associations de le faire aussi parallèlement."

Thierry Le Roy et Thierry Baudoin pensent au contraire qu'il faut traiter le problème de façon globale , dans tous ses aspects , avec le Forum , le Jardin, etc...,

Olivier Péray n'est pas opposé au principe d'une réunion publique convoquée unilatéralement mais s'y oppose provisoirement, soutenant qu'il y a encore, avant la décision du jury, possibilité de faire pression sur la Ville afin qu'elle l'organise elle-même

Pour Dominique Goy-Blanquet, il faudrait au préalable que les associations définissent ce sur quoi elles sont d'accord, et que l'exercice sera très difficile, entre dénonciation et approbation.

Elisabeth Bourguinat estime que par delà une diversité de points de vue, chacun doit assumer ce qu'il a demandé et obtenu. Il serait irresponsable de se contenter d'une position de type « si ça ne vous plaît pas, ce n'est pas notre faute, c'est la faute des politiques ».

Décision

Michèle Collin propose de passer au vote sur l'opportunité d'une réunion publique, ce que conteste Fabrice Piault estimant qu'il faut que ceux qui veulent une réunion l'organisent, laissant les autres libres, et qu'il est d'une manière générale souhaitable d'éviter tout vote au sein des réunions interassociatives".

Elisabeth Bourguinat propose qu'un petit groupe commence immédiatement à travailler sur le sujet, et Thierry Baudoin, Michèle Collin, André Laborde, Alexandre Mahfouz, Laetitia Mougenot, Bruno René-Bazin et Arnaud Vignon donnent leur accord.

Arnaud Vignon va diffuser le document qu'il a réalisé sur les acquis de la concertation à partir des demandes des associations et de la réponse qui figure dans le Cahier des Charges

4 - Prochaine réunion sur le Jardin (déplacée du 12 au 13 Mars) .

Le texte de réflexion et la question du sens

Un texte de réflexion a été rédigé et diffusé à tous par Michèle Collin et Dominique Goy-Blanquet. Il reprend les principales orientations et problématiques définies par les associations. Mais comment faire face au problème majeur qui est que le projet n'a pas évolué d'un pouce depuis le début, et ceci malgré les observations des associations données dans plusieurs réunions. Après avoir rappelé qu'aucune réponse n'avait été obtenue sur le Jardin Lalanne, Laetitia Mougenot indique que pour elle l'essentiel est la question du "sens" : que veut faire la Mairie, et que veulent les associations, avec 4 questions essentielles portant sur l'Interaction du Jardin : 1- avec le Forum . 2- avec la Banlieue . 3- avec Paris . 4 - avec le Quartier (qui ne doit pas avoir peur de défendre ses objectifs).

Ces questions paraissent les plus pertinentes, même si Regis Clergue Duval formule en fin de réunion des propositions un peu différentes avec 1- Un jardin d'apparat ou un jardin pour ses usagers. 2 - Un jardin de flux ou un jardin de vie. Il demande en plus que les usages du jardin soient bien délimités entre les différents utilisateurs .

La stratégie à adopter: arrêt du projet et réalisation d'un cahier des charges .

Pierre Dimeglio affirme que la Mairie veut investir avant tout les opérations de la périphérie parisienne et considère le projet de jardin actuel comme définitif, car il convient à son désir d'un jardin d'apparat avec des perspectives à la Française. La concertation n'a rien obtenu, et doit absolument envoyer un texte à Contassot et au Maire, et organiser une réunion publique. Il estime qu'il faut poser des questions en s'appuyant sur les statistiques d'usages faites par IPSOS, qui constituent une base indiscutable .

Pour Fabrice Piault, il faut absolument arrêter le processus en cours où M.Mangin travaille sur des esquisses sans aucun cahier des charges. Il faut impérativement travailler à un cahier des charges, à partir du texte de Michèle Collin et Dominique Goy-Blanquet.

Thierry Le Roy confirme qu'il y a une prolifération d'images sans texte , et qu'il faut parvenir à un Cahier des Charges. Il estime que le problème vient de ce que M.Contassot travaille seul , sans équipe, avec un excellent paysagiste chez M.Mangin mais insuffisamment impliqué pour de graves raisons personnelles. Il ne pense pas que le jardin ait été sciemment négligé, mais soit passé au second rang derrière le projet de concours international .

Jacques Chavonnet confirme qu'il est impossible d'obtenir des réponses de MM.Mangin ou Contassot, en particulier sur les liaisons Nord -Sud, parceque cela ne va pas dans le sens du projet Mangin , point sur lequel Thierry Le Roy n'est pas tout à fait d'accord.

Pour Maria Basile, le texte devrait être remis en amont de M.Mangin, aux décideurs.

Thierry Baudoin estime qu'il faut faire des choix à partir d'un texte qui sera jugé trop long. Pour lui, l'essentiel est que ce jardin soit un espace public, et non un environnement commercial.

Andre Laborde ne pense pas qu'il y ait une invasion des commerces, au contraire. Il fait observer que beaucoup d'usagers trouvent le jardin actuel assez réussi. Il propose qu'aucune décision ne soit prise avant le résultat du concours sur le forum et de refuser le projet actuel qui ne convient à personne.

Pour Olivier Péray, il n'y a aucune stratégie délibérée s'apparentant à un complot du "pouvoir " , mais plutôt des dissensions et un manque d'arbitrage entre MM. Mangin, Contassot et Delanoe.

Pour lui, il existe bel et bien un cahier des charges et une logique sous-jacente au projet actuel mais le problème vient du fait qu'au delà du vote du Conseil de Paris, ces intentions n'ont jamais été clairement énoncées aux associations. Il faut donc arriver à en prendre connaissance sereinement et après il existera des marges de manoeuvre pour modifier le projet. De toutes façons, il est évident que le projet de jardin sera repris après la désignation du lauréat du concours du Forum.

Décision : envoi du texte et d'une lettre d'accompagnement. Refus de l'ordre du jour de la réunion du 13 Mars .

Elisabeth Bourguinat estime que c'est avec les élus qu'il faut parler, et non avec M.Mangin. Il faut poser un acte fort, refuser l'ordre du jour de la prochaine réunion (le choix de végétaux et de fontaines) et instaurer un dialogue avec les participants. Le texte mis au point doit être conservé dans sa totalité, car toutes les idées sont très intéressantes, et après sa présentation on pourra lancer le débat sur les 4 questions posées Laetitia Mougneot, et contraindre M.Contassot à répondre. Il faut revenir au début du projet , à la définition préalable d'un cahier des charges Dominique Goy-Blanquet suggère d'envoyer préalablement à la réunion le texte avec une lettre d'accompagnement, qu'elle propose de rédiger

Pour Michèle Collin, il faut refuser l'ordre du jour, qui entre dans un détail indéquat. Elisabeth Bourguinat est d'accord pour l'envoi du texte avec une lettre, et un refus d'un projet auquel il manque la phase "Cahier des charges".

Michèle Collin propose que la lettre soit signée par les réunions interassociatives.

Olivier Péray indique qu'il faudrait pour cela revenir devant chaque association "représentée" afin de faire valider le texte, ce qui peut prendre trop de temps.

Guy Droit suggère que chaque association puisse joindre son propre texte à l'envoi projeté, mais après un bref débat, cette proposition n'est pas retenue."

Elisabeth Bourguinat suggère que la lettre soit signée par le secrétaire des réunions interassociatives, Arnaud Vignon.

Laetitia Mougenot estime que le texte doit être signé par ses auteures, et qu'il soit indiqué qu'il est adopté par tous comme base de travail. La lettre doit présenter les 4 grandes questions ci-dessus.

La réunion du 13

Bruno René - Bazin insiste pour que l'on obtienne une réponse des politiques.

Thierry le Roy propose que plusieurs personnes s'expriment, de façon à marquer le coup, et à bien faire passer le message, à savoir : la demande que le processus en cours soit arrêté - le refus de l'ordre du jour - les 4 grandes questions - la nécessité d'un cahier des charges , avec éventuellement des spécificités pour chaque association

5 - Autres réunions

Olivier Péray souligne que les rencontres inter-associatives sont informelles et que c'est le Comité permanent de la Concertation qui a autorité légitime dans les propositions émanant de la concertation (tant sur le jardin que sur le cahier des charges) et qu'il demande donc au Bureau d'organiser au plus vite une réunion plénière de cette instance.

Prochain Bureau : le 15 Mars .